

SEANCE DU
16 MARS 2023

RAPPORT N° V-3
23SGADB0026

Nombre de conseillers en exercice :
25

Nombre de conseillers présents :
22

Date de convocation :
10 mars 2023

Date d'affichage :
17 mars 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 16 mars à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, vice-président.**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémy PINTO - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - Mme Montserrat REYES - M. Philippe PIGEAU - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Yohann CASSIER - Mme Frédérique LEMOINE - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Daniel MEUNIER - M. Jean-François JAUNET

VICE-PRESIDENTS

Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Sébastien GANE - M. Jean-Paul LUARD - M. Roger BURTIN - M. Bernard FREDON - M. Gérard GRONFIER -

CONSEILLERS DELEGUES

OBJET:

**Montceau-Les-Mines -
Remplacement des installations de
ventilation au bâtiment WEBHELP 1 -
Attribution et autorisation de
signature d'un marché passé en
procédure adaptée**

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. DURAND (pouvoir à Mme COUILLEROT)
M. GOMET (pouvoir à Mme PICARD)
Mme FALLOURD (pouvoir à M. LUARD)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Jean-Paul LUARD

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote: 25**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 25**

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 3**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 0**



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 6 octobre 2022, devenue exécutoire le 8 octobre 2022, lui délégrant notamment la compétence en matière d'autorisation de signature des pièces de marchés publics lorsque le montant est compris entre 90 000 € et 2 299 999 € HT,

Vu les articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1° et R.2123-1 1° du Code de la Commande publique relatifs à la passation des marchés à procédure adaptée,

Le rapporteur expose :

« La centrale de traitement d'air (CTA) actuelle du bâtiment WEBHELP1 à Montceau les Mines n'assure pas une bonne ventilation, ce qui a suscité des plaintes des utilisateurs du bâtiment.

Un débit d'air neuf supérieur – 40m³/h par occupant au lieu des 25m³/h existants – est nécessaire.

De plus, une bonne répartition de cet air et une extraction adaptée doivent être assurées au niveau des plateaux ouverts où travaillent les employés. Le maintien d'un débit constant d'air neuf sur les zones d'appels sans recyclage partiel doit être mis en œuvre.

Le présent marché de travaux, référencé 22053PR, a pour objectif la mise en place d'une nouvelle centrale de traitement d'air avec des réseaux d'airs adaptés aux niveau des plateaux conformément à la description ci-dessus.

La maîtrise d'œuvre est privée et elle est assurée par QUATRA Architecture.

Une procédure adaptée a donc été lancée le 22 novembre 2022, à l'issue de laquelle l'offre de l'entreprise BOUILLLOT a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 117 905,30 € HT soit 141 486,35 € TTC.

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les pièces du marché à intervenir,

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer le marché pour à conclure avec l'entreprise BOUILLLOT SAS, domiciliée 10 zone Sainte-Elisabeth, 71300 Montceau-les-Mines pour un montant de 117 905,30 € HT, soit 141 486,35 € TTC ;

- D'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget principal.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 17 mars 2023
et publié, affiché ou notifié le 17 mars 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD

